

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 479^e séance tenue le 16 octobre 2006, à 14 heures,
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet; la *provost* et vice-rectrice—Affaires académiques : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet; la vice-rectrice—Vie étudiante : Mme Martha Crago; le vice-recteur—International et responsable des études supérieures : M. Jacques Frémont; le vice-recteur—Recherche : M. Jacques Turgeon; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton; les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jacques Boucher, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni de Paoli, M. Jean Duhaime, M. Michel D. Laurier, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, M. Jean Luc Bacher, Mme Renée Béland, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Marie-Pierre Bousquet, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, Mme Marie-Thérèse Chicha, Mme Christine Collin, Mme Sophie Cuvelliez, M. Daniel Dumouchel, Mme Claire Durand, M. André Ferron, Mme Josée Harel, Mme Marianne Kempeners, Mme Diane Labrèche, M. Germain Lacasse, M. Raymond Lalande, M. Serge Larochelle, M. Gilles Lavigne, M. François Lespérance, Mme Odette Mainville, M. Claude Marois, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, Mme Lucie Parent, M. Raymond Perrin, Mme Louise Poirier, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert, M. Pierre Trudel, M. Jesús Vázquez-Abad, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Françoise Filion, Mme Isabelle Jordi, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, Mme Louise Larivière, M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux, Mme Dominique Serrano; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : M. Sylvain Dubé, Mme Marie-Michèle Houle, M. Jonathan Plamondon, M. Vincent Ranger, M. Denis Sylvain, M. Martin Vézina, M. Louis-Philippe Vien; les représentants du personnel : M. Stéphane Lavigne, M. Normand Mc Duff, M. Mario Roy; un membre désigné par le Conseil, M. Luc Granger; les représentants des cadres et professionnels: M. Richard Alix, Mme Christine Léonard; les observateurs : M. Pierre Chenard, M. Réal Lallier, M. Bernard Motulsky, M. André Racette.

Absents : le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; les doyens : Mme Céline Goulet, M. Joseph Hubert, M. Claude Lamarche; les directeurs des écoles affiliées : M. Robert Papineau, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Marc-André Deniger, M. Louis Dumont, M. Dominique Garrel, M. Alan K. Goff, M. Philippe Langlais, M. Paul Lewis, M. Serge Montplaisir, M. Benoit Moore, M. Jean-Guy Nadeau, Mme Fahima Nekka, M. Sang Nguyen, M. René Parenteau, M. Jean Piché, M. Denis Vaillancourt; les représentants du personnel enseignant : Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Chantal Gamache, M. Charles Overy, M. Richard J. Paradis, Mme Sabine Sève-Rousseau; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Yvon Bouchard; la représentante des étudiants : Mme Yvonne Ellis; les observateurs : M. Alexandre Chabot, M. Robert Couvrette, Mme Hélène David, M. Luc Giroux, Mme Nicole Maestracci, Mme Louise Hélène Richard.

EXCUSÉS : un doyen, M. Pierre Moreau; les représentants du corps professoral : Mme Fabie Duhamel, M. Jacques Gresset, Mme Line Labbé, M. Jean-Victor Patenaude, M. Roger B. Richard; un représentant des cadres et professionnels: M. Daniel Boucher.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Jean Trépanier
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

Nouveaux membres

Le recteur souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : M. Guy Breton, nommé vice-recteur exécutif, M. Jacques Boucher, doyen de la Faculté de musique, et Mme Isabelle Jordi, chargée de cours au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation. L'Assemblée félicite ces personnes de leur nomination en applaudissant.

Avis de décès

Le recteur invite le doyen de la Faculté de musique à présenter un hommage à la mémoire de M. Robert Léonard.

Robert Léonard

Robert Léonard avait ainsi commencé l'une de ces allocutions : «J'ignore si je suis aussi futé que Pépin le bref, mais je souhaite être aussi bref que Pépin le fut...». Je vais situer cet hommage dans cette dimension.

La Faculté de musique et l'ensemble du milieu musical québécois ont été affectés par le décès, le 29 juillet dernier, du professeur retraité Robert Léonard, qui consacra sa vie à la musique.

Sa contribution à l'enrichissement de la Faculté de musique et au rayonnement de notre institution fut remarquable.

Solidement formé par des études à la Faculté ponctuées d'un diplôme de Baccalauréat en 1968, puis d'une Licence en musique l'année suivante, Robert Léonard amorça par la suite une carrière pédagogique exemplaire qu'il fit alterner avec des tâches administratives comme vice-doyen et secrétaire.

Enthousiaste, communicateur remarquable, Robert Léonard fut aussi bien complice de ses étudiants que respecté par eux de façon non équivoque. Très vite, il acquit, aussi, le respect admiratif de ses collègues.

Il a créé, en 1969, l'Atelier-laboratoire qui réunissait quelques élèves et professeurs, faisant de la musique par plaisir et avec comme seul crédit le bonheur de l'expression collective de cet art. Le répertoire baroque, première littérature choisie par le groupe, fit rapidement place aux œuvres nouvelles des étudiants et celles avant-gardistes de compositeurs de métier.

Préoccupé de renouveler l'acte qu'est le concert, Robert Léonard crée, en 1979, l'Atelier de jeux sonores, qui avait pour objectif, selon ses propres mots, de «provoquer une communication directe et immédiate à travers la magie des sons». Les fondations, par après, du Groupe d'Animation Musicale — GAM, puis du Groupe de Recherche en Animation Musicale — GRAM, seront, sans doute, parmi les réalisations marquantes de son cheminement pédagogique.

Communicateur doué, d'une culture riche, et capable d'une pensée saisissante, Robert Léonard fut invité au cours des années 90 à présenter à l'antenne de la radio culturelle de Radio-Canada des billets dont la réflexion, la rigueur, la franchise dérangeante et un humour qui amenait sans réserve l'auditeur dans son propre univers créèrent des moments exceptionnels de radiophonie.

L'humour fut un moyen privilégié utilisé par Robert Léonard pour soutenir sa pensée.

N'est-ce pas lui qui, quelque temps avant le dernier adieu, faisait sienne cette célèbre citation : « l'éternité, c'est long, surtout vers la fin »

Merci Robert Léonard

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Monsieur Robert Léonard, professeur et officier retraité de la Faculté de musique de l'Université.

Le recteur invite le doyen de la Faculté de médecine à présenter un hommage à la mémoire de M. Gilles Leduc et de Mme Françoise Savard-Goulet.

Gilles Leduc

Gilles Leduc a complété un doctorat en médecine à l'Université de Montréal en 1950. Il a par la suite été certifié en médecine interne (1952) et en cardiologie (1955). En 1970, il a été nommé professeur adjoint de clinique au Département de médecine, attaché à l'hôpital Hôtel-Dieu de Montréal. Il a été promu au rang de professeur agrégé de clinique en 1971. Il a été pendant de nombreuses années directeur de la Clinique d'hypertension de l'Institut de recherches cliniques de Montréal.

Reconnu pour son excellent jugement clinique, sa pensée équilibrée et ses qualités de pédagogue, M. Leduc avait à son crédit une série de publications cliniques et de recherche. Il a été très engagé au niveau de la communauté médicale en agissant comme président de la Société de cardiologie de Montréal et secrétaire de la Société médicale de Montréal pendant dix ans, et en siégeant au Conseil de l'Association médicale canadienne. M. Leduc a pris sa retraite en 1989.

Gilles Leduc est décédé le 6 août 2006.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Monsieur Gilles Leduc, professeur retraité de la Faculté de médecine de l'Université.

Françoise Savard-Goulet

Françoise Savard-Goulet a complété un diplôme en Sciences infirmières de l'Université de Montréal en 1943 ainsi que plusieurs formations en physiothérapie, dont celle de l'Association canadienne de physiothérapie, en 1959. Elle a d'abord œuvré comme physiothérapeute à l'Institut de réhabilitation de Montréal et à l'hôpital Hôtel-Dieu de Chicoutimi. Elle a été promue chargée de cours (1959), chargée d'enseignement *senior* (1960), professeure adjointe (1972) et professeure agrégée (1976) de l'École de réadaptation de l'Université de Montréal. Elle a été responsable de la section physiothérapie de cette même École de 1960 à 1967 et de 1975 à 1979.

Mme Savard-Goulet a occupé plusieurs fonctions administratives dont celle de présidente des physiothérapeutes du Québec, de présidente de l'Association canadienne des Écoles universitaires de réadaptation, et de membre du Conseil d'administration du Centre hospitalier Côte-des-Neiges et de l'Institut de réadaptation de Montréal. En 1982, elle a été nommée Conseillère honoraire de la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec. En 1994, elle a reçu une Médaille de carrière de l'Université de Montréal, reconnaissant la contribution exceptionnelle de professeurs de la Faculté de médecine au développement de leur discipline. Mme Savard-Goulet a pris sa retraite en 1986.

Françoise Savard-Goulet est décédée le 16 juillet dernier.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Madame Françoise Savard-Goulet, professeure retraitée de l'École de réadaptation de la Faculté de médecine de l'Université.

Un rapport amendé du Comité de l'ordre du jour a été déposé en séance. Le président des délibérations invite le suppléant au porte-parole du Comité de l'ordre du jour à en donner lecture. Il est ainsi précisé qu'à la suite de corrections techniques, le point portant sur les Suites à la déclaration annuelle du recteur, inscrit en *Affaires soumises pour études*, sera traité immédiatement après les points statutaires, et que le point portant sur la recommandation du Comité de la planification sur la structuration des études supérieures, qui avait été inscrit en *Points privilégiés*, sera plutôt inscrit en *Affaires soumises pour études*. Le président des délibérations rappelle que les propositions de modification à l'ordre du jour qui sont présentées en séance doivent être entérinées par une proportion des 2/3 des membres présents pour être approuvées; le Comité de l'ordre du jour demande donc à l'Assemblée son accord pour apporter ces corrections techniques à l'ordre du jour de la séance. L'Assemblée accepte, à l'unanimité.

Se reportant au rapport amendé du Comité de l'ordre du jour, indiquant qu'une demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour avait été rejetée parce que non accompagnée d'une proposition formelle et d'un état de question, M. Denis Monière, qui avait présenté cette demande, appuyé par M Laurence McFalls, demande pourquoi, dans ce cas, la demande de M. Luc Granger, présentée lors de la dernière séance, d'inscrire à l'ordre du jour un point sur la qualité des présidents des Comités de l'Assemblée a été reçue favorablement, bien qu'elle ne comportait pas de proposition ni d'état de question.

La secrétaire générale convient de l'objection présentée par M. Monière. Elle précise que le document qui accompagne le point portant sur la qualité des présidents des Comités de l'Assemblée vient en fait constater qu'il y aura lieu que l'Assemblée soit sollicitée afin de formuler une proposition sur l'opportunité de l'étude de cette question et sur les modalités de cette étude. La secrétaire générale observe qu'à la réflexion, il aurait été mieux indiqué d'inscrire ce point en *Information*.

M. Monière demande que le point portant sur la qualité des présidents des Comités de l'Assemblée soit inscrit au point Information, à la rubrique des *Points statutaires*, plutôt qu'à la rubrique des *Affaires soumises pour étude*. Le vote n'étant pas demandé, l'Assemblée accepte cette proposition, à l'unanimité. Ce point sera traité à la suite du rapport du recteur.

L'ordre du jour amendé se présente ainsi :

- A. POINTS STATUTAIRES
 1. Ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal de la 478^e séance tenue le 18 septembre
 3. Affaires découlant du procès-verbal
 4. Correspondance
 5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - Qualité des présidents des Comités de l'Assemblée
 6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
 7. Comité de nomination
 - Comité de la recherche : recommandation du Comité en vue de la nomination d'un membre étudiant
 8. Comité de la planification
 - Recommandation du Comité en vue de l'agrément de deux membres cooptés
 9. Comité de la recherche
 - Rapport préliminaire sur l'identification des axes stratégiques de recherche
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
 10. Suites à la déclaration annuelle du recteur

11. Comité de la planification
 - Recommandation du Comité sur la structuration des études supérieures
12. Prochaines séances
13. Clôture de la séance

AU-479-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 478^e SÉANCE

AU-479-2

Il est demandé d'apporter les modifications suivantes : à la page 13, au dernier paragraphe de la page, la deuxième phrase se lira : « Aucune négociation n'a eu lieu depuis un mois. »; à la page 14, au quatrième paragraphe, dans l'avant-dernière phrase, remplacer « aurait pu utiliser » par « aurait utilisé ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 478^e séance tenue le 18 septembre 2006, tel que modifié.

AU-479-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-479-3

La secrétaire générale rappelle que lors de la dernière séance, Mme Claire Durand s'était informée de la possibilité d'obtenir des données sur les revenus du CEPsum provenant des abonnements par des professeurs de l'Université (délibération AU-478-6, page 15). Elle invite la vice-rectrice—Vie étudiante à présenter les résultats des vérifications effectuées. La vice-rectrice indique qu'il n'est pas possible d'obtenir des données portant uniquement sur le nombre d'abonnements pris par des professeurs. Les données recueillies par le CEPsum étant regroupées selon qu'il s'agit de membres provenant de la communauté universitaire et de membres provenant de l'extérieur de l'Université. D'après les informations transmises par le directeur général du CEPsum, environ 500 employés de l'Université sont inscrits selon des formules d'abonnements réguliers.

AU-479-4 CORRESPONDANCE

AU-479-4

La secrétaire générale dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-479-5 PÉRIODE D'INFORMATION

AU-479-5

AU-479-5.1 RAPPORT DU RECTEUR

AU-479-5.1

AU-479-5.1.1 Financement

AU-479-5.1.1

Le recteur mentionne qu'une première réunion a eu lieu, à Québec, entre les recteurs et le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport—MELS, en vue de déterminer les principes de la répartition du montant de 90M\$ annoncé au mois d'août. Il a également été question de la stratégie vis-à-vis du gouvernement fédéral. Une seconde rencontre est prévue à la fin du mois d'octobre.

Le recteur indique qu'il a également participé aux audiences de Consultation pré-budgétaire tenues par le comité permanent des finances, à Ottawa.

AU-479-5.1.2 Nominations récentes

AU-479-5.1.2

Le comité exécutif de l'Université a procédé, le 10 octobre dernier, à la nomination de Mme Ghilaine Roquet au poste de vice-rectrice adjointe—Systèmes et

technologies de l'information. Mme Roquet, présentement directrice du Service de gestion des technologies de l'information à l'École HEC Montréal, entrera en fonction le 23 octobre prochain.

Le Comité exécutif a également promu M. Éric Filteau, qui devient vice-recteur adjoint—Administration.

AU-479-5.1.3 Changement d'appellation de la Direction des communications et du recrutement AU-479-5.1.3

La Direction des communications et du recrutement a changé de dénomination pour devenir le Bureau des communications et des relations publiques. Cette nouvelle désignation est plus fidèle aux rôles de communication et de gestion des relations avec les différents publics, particulièrement les médias et les publics internes, et s'inscrit également dans la foulée de la création du nouveau Service de l'admission et du recrutement.

AU-479-5.1.4 Mois des diplômés AU-479-5.1.4

Le recteur mentionne que le *Mois des diplômés* a connu un lancement remarquable, le 30 septembre dernier, alors que près de 600 personnes ont participé aux activités qui ont précédé le match de football remporté par les Carabins. À cette occasion, la médaille de l'Université a été remise à quatre diplômés reconnus comme sportifs d'exception : Jocelyne Bourassa (Éducation physique, 1969), Jean-Marc Chouinard (Sociologie, 1987, Urbanisme, 1990), Sylvie Daigle (Médecine, 2000) et Nathalie Lambert (Kinésiologie, 1989). En fin d'après-midi, le même jour, plus de 240 diplômés se sont rassemblés sur le campus pour célébrer le 40^e anniversaire du Département d'informatique et recherche opérationnelle.

AU-479-5.1.5 Chaire de chirurgie interventionnelle de l'Université de Montréal AU-479-5.1.5

Le recteur signale que le 29 septembre dernier, deux donateurs, M. André Bérard et M. Yves Des Groseillers, se sont engagés à créer la Chaire de chirurgie interventionnelle à l'Institut de cardiologie. Tous deux ont fait un don de 750 000 \$, par transfert d'actions, bénéficiant de l'exemption sur le gain en capital consentie par les deux paliers de gouvernement aux personnes qui consentent des dons de titres à des organismes charitables. M. André Bérard a d'ailleurs accepté de présider un déjeuner-causerie sur la question des dons de titres.

AU-479-5.1.6 Entente avec Shanghai AU-479-5.1.6

Le recteur annonce la signature d'une entente entre l'Université de Montréal et l'Université Jiao Tong de Shanghai. Cette entente garantira des échanges entre les deux facultés de médecine, plus spécifiquement au niveau des professeurs et de stagiaires postdoctoraux. L'entente prévoit aussi des colloques conjoints; le premier aura lieu à Shanghai et portera sur le cardiovasculaire.

AU-479-5.1.7 Institut international de Montréal pour l'environnement AU-479-5.1.7

Le recteur signale qu'il a accepté de siéger, à titre de membre fondateur, au Conseil d'administration de l'Institut international de Montréal pour l'environnement—IIIME. Cet organisme, dirigé par Peter Howlett, a comme objectif de devenir un centre de collaboration entre pays, disciplines, agences et organisations en matière d'environnement.

AU-479-5.1.8 Visite de la présidente de la Lettonie

AU-479-5.1.8

Le recteur mentionne que la présidente de la Lettonie, Vaira Vike-Freiberga, était de passage sur le campus le 21 septembre dernier. Elle a retrouvé avec plaisir ses anciens collègues du Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, où elle a enseigné de 1965 à 1998. Mme Freiberga concluait par cette visite un séjour d'une semaine au pays, au cours duquel elle a notamment été décorée de l'Ordre national du Québec.

AU-479-5.1.9 Collations de grades

AU-479-5.1.9

Le recteur indique que l'Université a tenu récemment quatre collations de grades, soit : à la Faculté de théologie et de sciences des religions, lors de laquelle un Doctorat *honoris causa* a été remis à M. Jacobus Waardenburg, le 4 octobre; à la Faculté de droit, lors de laquelle un Doctorat *honoris causa* a été remis à M. Lucien Bouchard, le 5 octobre; à la Faculté de pharmacie, le 6 octobre; à la Faculté de l'aménagement, le 7 octobre.

AU-479-5.1.10 Prix de l'ACFAS

AU-479-5.1.10

Le recteur signale que l'Université a recueilli plusieurs prix importants lors du dernier congrès de l'Association francophone pour le savoir—Acfas, tenu à Montréal le 12 octobre dernier. M. Michel Bouvier, professeur au Département de biochimie de la Faculté de médecine, a reçu le prix Léo-Pariseau; M. André B. Charrette, professeur au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, a reçu le prix Urgel-Archambault; Mme Louise Nadeau, professeur au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, a reçu le prix Marcel-Vincent; M. Daniel Weinstock, professeur au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences, a reçu le prix André-Laurendeau. Parmi les prix remis à des étudiants-chercheurs, Mme Valérie Mongrain (Département de psychologie de la FAS) a reçu le prix Bernard-Belleau, et M. Philippe Gauthier (Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la FAS) a reçu le prix Desjardins d'excellence. Deux étudiants-chercheurs et une chercheure de l'Université ont remporté des prix de vulgarisation scientifique : M. Jacques Forest (Département de psychologie de la FAS), Mme Nathalie Charbonneau (Faculté de l'aménagement) et Mme Stéphanie Pellerin (Institut de recherche en biologie végétale).

AU-479-5.1.11 Performance des finissants du programme de médecine
aux examens de certification canadiens

AU-479-5.1.11

Le recteur mentionne que pour une septième année consécutive, les finissants du programme de médecine (M.D.) de cette Faculté se sont classés premiers aux résultats globaux des examens du Conseil médical du Canada, et loin devant la compétition. Le recteur adresse ses félicitations aux étudiants et aux professeurs.

AU-479-5.1.12 Chaires de recherche

AU-479-5.1.12

Le recteur souhaite passer la parole à la *provost* et vice-rectrice—Affaires académiques, pour la présentation de l'état actuel du dossier sur les Chaires de recherche du Canada. Auparavant, le recteur veut préciser que le projet de développement des chaires que souhaite établir l'Université ne saurait aucunement être coercitif. Le projet envisagé doit s'inscrire dans un contexte de développement du corps professoral. Il rappelle que les chaires constituent une source de financement parmi d'autres pourvoyant au développement du corps professoral. En regard de l'utilisation de ces diverses sources, l'Université cherche simplement à déterminer les formules ou modalités qui apparaîtront les plus appropriées à assurer le développement de son corps professoral. Il reste entendu que toute stratégie ne saurait être appliquée sans avoir

reçu l'assentiment des principaux intéressés. Le recteur ajoute qu'il lui a paru regrettable qu'une formule envisagée de façon hypothétique ait indûment suscité de grandes inquiétudes.

La *provost* présente le Projet de programme relatif aux Chaires de recherche du Canada, décrit à partir de la situation et du contexte des Chaires de recherche du Canada à l'Université de Montréal, du principe fondant le projet de programmes de chaires de l'Université – s'inscrivant dans la cadre d'une stratégie de renouvellement du corps professoral dans son ensemble – et de ses objectifs spécifiques, et des composantes du projet de programme de chaires – lequel reste, à cette étape, un projet encore en développement et non définitif, et lequel se veut un programme en évolution qui respectera l'adhésion volontaire des titulaires, et sera implanté en fonction de l'adhésion d'un nombre significatif de titulaires. La présentation du projet de programme de chaires est assistée par des acétates électroniques; une copie imprimée des acétates sera déposée au dossier séance. La présentation fait également état des démarches et consultations prévues ou en cours, ainsi que des modalités appliquées en regard du programme de Chaires de recherche du Canada pour cette dernière année du programme. Ainsi, l'Université ayant 14 chaires disponibles dont 100 sont comblées, les dossiers de 12 chaires ont été déposés au Secrétariat des CRC le 15 septembre dernier et sont en attente de réponse. Les dossiers des deux chaires restant à combler seront déposés au concours de décembre 2006.

L'Assemblée convient de tenir une période de questions sur cette présentation.

En réponse à des questions de M. Luc Granger, le recteur explique qu'un nombre de CRC est attribué à l'Université en fonction de son financement de recherche par les conseils subventionnaires fédéraux. Il précise que les titulaires de chaires CRC pourront demander à être évalués pour renouvellement, sans obligation de conversion de leur chaire CRC en une chaire UdeM.

M. Granger demande si un professeur recruté en fonction d'une chaire CRC pourra, lors du renouvellement de la chaire, obtenir les mêmes conditions qu'au moment de son engagement.

Le vice-recteur-Recherche explique que les conditions d'engagement et de renouvellement ne sont pas établies selon des règles strictes et uniformes, et sont modulées d'un dossier à un autre. De plus, depuis 2000, ces règles ont évolué. Les conditions de renouvellement devront donc être revues de manière individuelle.

M. Granger observe que si les conditions sont appelées à être modifiées, les titulaires de chaires vont se demander s'ils seront consultés préalablement. La question sera de déterminer si ces changements vont être également traités de manière individuelle, ou s'ils feront l'objet d'une politique institutionnelle de la part de la direction.

M. Denis Monière mentionne que la présentation de la *provost* a répondu aux enjeux qu'il avait souhaité traiter par sa demande d'inscrire un point sur les chaires de recherche à l'ordre du jour de la séance. M. Monière demande si les chaires qui seront libérées seront réservées à des professeurs externes. Il demande également de quel budget va émerger le programme proposé par l'Université. M. Monière s'interroge dans quelle mesure les professeurs qui ne seraient pas gérés par l'institution voudront adhérer au programme. Il s'informe par ailleurs de la date à laquelle l'Université aurait signé une entente ou un protocole avec le Secrétariat des CRC aux fins de l'évaluation des chaires.

Le recteur souligne que la forme et les modalités du projet de programme n'ont pas été arrêtées, et que ce projet en est encore à l'étape de la réflexion et des consultations et discussions. De ce fait, certaines questions ne peuvent être traitées avec précision, à cette étape.

La *provost* observe qu'il reste certain que le programme des CRC constitue un levier important du recrutement externe. Dans ce contexte, un nombre significatif de chaires pourra faire l'objet d'un recrutement à l'externe. Par ailleurs, l'Université souhaite aussi assurer la rétention de ses professeurs et chercheurs. Dans cette perspective, le programme de chaires

pourra s'inscrire parmi les stratégies de recrutement et de rétention du corps professoral en regard de son renouvellement. Il ne s'agit nullement d'exclure les titulaires internes. Par ailleurs, cette formule pourra également permettre d'attirer des nouveaux professeurs. La *provost* signale qu'à la suite de discussions avec des titulaires de chaires sur le projet de programme de chaires, il est apparu nécessaire de bonifier ce projet. La formule de travail en comités a été définie à cette fin.

Sur l'attribution budgétaire du programme, la *provost* explique que ce budget sera inscrit dans le fonds de développement de l'Université. Le développement professoral peut cependant relever de plusieurs postes budgétaires. Par ailleurs, elle rappelle que les revenus qui proviendraient des chaires de recherche du Canada viendraient financer les salaires des titulaires de chaire.

Sur l'établissement d'une entente ou d'un protocole avec le Secrétariat des CRC, le vice-recteur–Recherche explique qu'il n'y a pas eu signature d'une entente formelle pour l'évaluation des 114 chaires de l'Université. Des discussions ont eu lieu avec le Secrétariat des CRC au moment du dépôt des projets, et celui-ci s'est dit favorable à collaborer avec l'Université dans cette démarche, pour laquelle un plan d'action aura été défini par l'Université. Ainsi, le Secrétariat peut assurer un certain support dans la phase initiale de l'évaluation. Le processus d'évaluation sera mené en consultation avec les Facultés.

Mme Claire Durand comprend que le programme proposé doit encore évoluer, et souhaite respecter l'adhésion volontaire des titulaires. Elle signale toutefois que si le respect de l'adhésion des titulaires apparaît possible à un niveau individuel, il semble contradictoire de dire que le programme sera implanté en fonction d'avoir reçu l'adhésion de l'ensemble des titulaires. Mme Durand s'informe également de la possibilité d'avoir des données sur le nombre de femmes parmi les titulaires de chaires.

Le recteur explique que le principe de l'adhésion volontaire des titulaires amène aussi comme condition l'identification d'une formule qui sera en mesure de rallier sinon l'ensemble du moins une proportion significative d'entre eux.

Sur la représentativité des femmes parmi les titulaires de chaires, le recteur observe que la proportion du nombre de femmes reste réduite, tant à l'Université que pour l'ensemble des chaires CRC. Si l'Université se désole de cette situation, elle souhaite par ailleurs améliorer cette représentativité. Le recteur mentionne que les données disponibles sur la proportion de femmes parmi les titulaires de chaires CRC présentent une situation qui, néanmoins, progresse.

Mme Durand indique que l'amélioration de la représentativité des femmes parmi les titulaires de chaires ne pourra se faire qu'à partir d'actions à l'interne. Le recteur et la *provost* mentionnent que, tant au niveau du programme qu'à celui de l'Université, la question de la représentativité des femmes devra être traitée.

AU-479-5.2 QUALITÉ DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE
A-21/479^o/595

AU-479-5.2

La secrétaire générale présente l'état de question préparé sur l'étude de la pertinence de la non-exigence de la qualité de membre pour présider un comité de l'Assemblée universitaire, soulevée lors de la dernière séance de l'Assemblée, en référence à l'article 22 du Règlement de régie interne de l'Assemblée. La question soulevée ayant été référée au Comité de l'ordre du jour, celui-ci a convenu que le présent état de question serait préparé afin de solliciter des membres de l'Assemblée une proposition sur l'opportunité de l'étude de cette question et, le cas échéant, des modalités selon lesquelles cette étude serait réalisée. Dès lors, une proposition écrite, appuyée et accompagnée d'un état de question, pourrait être adressée par un membre au Comité de l'ordre du jour, conformément à l'article 3 c) du Règlement de régie interne. Ainsi référée au Comité de l'ordre du jour, la question soulevée de l'opportunité de la non-exigence de

la qualité de membre pour être président de la majorité des comités de l'Assemblée, selon l'article 22 du Règlement de régie interne, pourra être inscrite pour discussion et décision à une séance subséquente de l'Assemblée, s'il y a lieu.

AU-479-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-479-6

Sur le financement des universités, M. Jonathan Plamondon s'informe si le recteur peut apporter des précisions sur la teneur des rencontres tenues avec les recteurs des autres universités au niveau de la CREPUQ, et si un consensus a été fait sur les modalités selon lesquelles les montants annoncés seront affectés.

Le recteur précise que les discussions n'ont pas été tenues au niveau de la CREPUQ. Les choix relèvent du Gouvernement, et le réinvestissement a été annoncé en août dernier à un certain nombre de chefs d'établissements d'enseignement, et dans le cadre de groupes de discussion. Au terme d'une première série de discussions, il a été convenu de ne pas communiquer publiquement les résultats, car toutes les démarches n'ont pas été complétées. Des représentants des universités de Montréal, de Sherbrooke, McGill, Concordia, Laval et UQÀM ont participé aux discussions.

M. Plamondon mentionne que le recteur a indiqué à la CASUM sa volonté d'intervenir auprès du Gouvernement. Il s'informe de quelle façon l'Université prévoit exercer son leadership pour sensibiliser le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport—MELS à verser les montants annoncés.

Le recteur indique que des représentations ont été faites à différents niveaux du Ministère et du Gouvernement.

M. Denis Monière s'informe des raisons qui ont justifié d'utiliser des mesures de sécurité exceptionnelles à l'occasion de la présentation de la déclaration annuelle du recteur, ce midi.

Le recteur dit ne pas avoir été consulté sur cette question.

M. Samir Saul indique qu'à son arrivée, un agent de sécurité lui a dit que ces mesures avaient été prises dans la crainte de la tenue d'une manifestation des étudiants durant l'allocution.

M. Stéphane Lavigne signale qu'il a observé que le problème du sous-financement de l'éducation se retrouve à tous les ordres d'enseignement. Considérant l'augmentation des taxes scolaires, il s'explique mal cette situation. Si l'Université doit assurer son leadership dans l'affirmation de la nécessité de financer l'éducation, elle doit aussi se concerter avec les responsables des différents ordres du milieu de l'éducation.

Le recteur comprend que le leadership de l'Université soit interpellé dans ce dossier. Il reste que sa responsabilité première se pose envers l'Université. Cela ne signifie pas que l'Université ne peut pas aborder le problème du financement de l'éducation de manière plus large. Sur l'insuffisance du financement gouvernemental, le recteur mentionne, pour exemple, que le MELS a déjà souligné sa contribution et son investissement dans les coûts de système. Mais les montants attribués ne correspondent pas au taux d'augmentation réel des systèmes de l'Université. Les démarches que le recteur poursuit dans ce dossier visent principalement à ce que l'Université, et l'ensemble des établissements d'enseignement, reçoivent un financement adéquat. Un autre exemple est lié au discours du Gouvernement sur les montants qui proviendront des transferts fédéraux en éducation pour l'enseignement supérieur. Mais ces montants étant calculés *per capita* des provinces, le Québec en sort pénalisé. Dans ce dossier, le MELS devra donc s'assurer que la péréquation qui sera exercée permettra une distribution équilibrée des montants entre les provinces.

Le vice-recteur partage l'avis présenté. Il mentionne que le document en préparation présente ces éléments de manière à ne pas minimiser ces apports.

M. Denis Monière demande si le Comité a présenté des préoccupations sur les impacts de la définition d'axes stratégiques sur la recherche fondamentale, par exemple sur le rôle des sciences sociales en regard des axes identifiés.

Le vice-recteur mentionne que le Comité soutient la place de la recherche fondamentale dans un plan stratégique. Ces enjeux ont été discutés par le Comité, et pris en compte, par exemple par les questions soulevées dans l'alinéa 5 du rapport préliminaire.

Mme Sophie Cuvelliez mentionne que la notion de thématiques transversales paraît intéressante, en ce qu'elle souligne la possibilité de partenariats entre les disciplines. Elle souhaite s'assurer que dans ces développements, l'Université n'oublie pas les différents apports que pourra offrir la Faculté de médecine vétérinaire dans cette perspective pluridisciplinaire.

Le vice-recteur prend note de l'avis présenté. Il signale que des expertises de la Faculté de médecine vétérinaire sont déjà prises en compte dans certaines des thématiques identifiées, dont les champs de la santé publique.

M. Samir Saul comprend que les axes stratégiques seront intégrés au projet UdeM 2010. Il s'informe de quelle manière les travaux du Comité seront arrimés à cette démarche.

Le recteur explique que les axes stratégiques ne se limitent pas uniquement au cadre de la recherche. Ces axes vont également concerner toutes les dimensions du développement de l'institution.

Mme Joëlle Margot s'étant jointe à la séance au cours de la présentation du rapport, le vice-recteur souhaite la remercier pour son travail comme présidente de ce Comité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire reçoit le Rapport préliminaire du Comité de la recherche sur l'identification des axes stratégiques de recherche, conformément au document A-21/479^e/591.

AU-479-10 SUITES À LA DÉCLARATION ANNUELLE DU RECTEUR
A-21/479^e/594

AU-479-10

Tel que précisé lors de l'adoption de l'ordre du jour, ce point est traité immédiatement après le point 6.

Le président des délibérations rappelle que la déclaration annuelle du recteur ayant eu lieu ce midi, le Comité de l'ordre du jour a souhaité inscrire ce point afin de permettre aux membres de l'Assemblée de présenter leurs questions au recteur dans le cadre de la réunion.

M. Mario Roy s'informe si, dans la perspective de son internationalisation, l'Université va conserver le souci de son identité francophone. M. Roy dit s'interroger sur cet aspect car la présence grandissante de l'anglais à l'Université lui apparaît inquiétante.

Le recteur mentionne que ces éléments pourront être discutés plus amplement, car l'Université prévoit développer une nouvelle politique internationale (la politique existante remonte à l'année 2000). Il reste certain que l'accroissement de la présence de l'Université sur la scène internationale comportera l'affirmation de son identité francophone sur ce plan.

M. Denis Monière signale que certains affichages de postes récents ont montré une présence de l'anglais sur le français. Un tel glissement lui apparaît inquiétant. Il sera important d'être attentifs à ne pas donner lieu à des pratiques qui minimiseraient l'importance du français à l'Université.

Le vice-recteur–International et responsable des études supérieures rappelle que l'Université s'est dotée d'une politique linguistique, dont le suivi de l'application est assuré par un comité qui fait rapport à l'Assemblée.

AU-479-11 COMITÉ DE LA PLANIFICATION AU-479-11
- Recommandation du Comité sur la structuration des études supérieures

A-21/479^o/592, A-21/479^o/593, A-21/479^o/596, A-21/479^o/597

Le vice-*provost* et vice-recteur–Planification présente la recommandation du Comité de la planification (document A-21/479^o/593), relativement à l'approbation de la réforme de la Faculté des études supérieures telle que proposée dans le *Rapport du comité sur l'évaluation de la Faculté des études supérieures* (document A-21/479^o/592) sous réserve des modifications contenues dans *l'Énoncé de la Direction de l'Université* (document A-21/479^o/596). Il invite ensuite le vice-recteur–International et responsable des études supérieures à présenter ce dossier.

Le vice-recteur explique les composantes du *Rapport du comité sur l'évaluation de la Faculté des études supérieures* et de *l'Énoncé de la Direction de l'Université* à partir d'une présentation assistée par acétates électroniques; une version imprimée des acétates a été déposée en séance (document A-21/479^o/597) et sera versée au dossier séance. Les précisions ainsi présentées ont porté sur : la composition du comité; les étapes de sa démarche (mise à jour des connaissances sur la Faculté; audiences; phase d'analyse, de synthèse et de formulation des recommandations); les consultations effectuées; l'approche comparative avec d'autres institutions universitaires; la définition des cinq principes directeurs qui fonderont la démarche de restructuration; la définition des conditions préalables à cette structuration; la liste et le contenu des 16 recommandations définies par le Comité, comportant des tableaux sur l'organisation des instances et des processus; les conditions *sine qua non* à l'application des recommandations; les conclusions du rapport en termes de gains; les étapes qui seront appliquées prochainement; le rôle des instances universitaires en lien avec la préparation du plan d'action; les éléments de la mise en œuvre de la restructuration; l'identification des impacts de cette opération sur les personnels et les façons de faire de la FES; la transition qui sera opérée au cours de l'année 2006-2007 en regard de la mise en œuvre de la restructuration; les commentaires et précisions présentés dans *l'Énoncé de la direction* (dénomination de la Faculté; clause crépusculaire; direction de la Faculté; nom et composition du Conseil de la Faculté; le processus de validation de la nomination des jurys; les processus de consultation lors de la création et la modification de programmes; la gouvernance des programmes interdisciplinaires; la situation des postdoctorants; la prise en compte de la nécessité des ressources et outils informatiques adéquats en regard de la priorisation de l'opération de transformation des processus académiques aux études supérieures).

Avant de débiter la période de discussion sur le dossier présenté, le président des délibérations mentionne que le Comité de l'ordre du jour n'a pas déterminé une durée précise pour cette période. Il propose à l'Assemblée de tenir une période de discussion d'une durée de 30 minutes. La proposition est appuyée. Le vote n'étant pas demandé, l'Assemblée convient de la proposition.

M. Luc Granger félicite le Comité pour le travail réalisé. Il attire l'attention de l'Assemblée sur le sens que l'on souhaite donner au terme « unité » dans le rapport. On peut comprendre que dans le cas d'une faculté disciplinaire, ce terme désignerait la Faculté. Par contre, dans le cas de facultés départementalisées, l'« unité » désigne le département. C'est le

cas à la Faculté des arts et des sciences. Dans le cas de la Faculté des études supérieures, l'emploi du terme « unité » ne comporte pas de référence disciplinaire. L'utilisation du terme « unité » pour désigner une faculté n'apparaît pas réaliste dans le cas de la FAS.

Le vice-recteur indique qu'il reviendra à la FAS de prendre cette décision, dans le cadre de la répartition des responsabilités.

Mme Claire Durand apprécie le rapport dans son ensemble. Elle mentionne que, dans le cas de la Faculté des études supérieures, la notion d'outils informatiques ne renvoie pas à des outils précis; il en va de même pour la plupart des processus de la Faculté (suspension des études, modification de cours ou de programmes, budget, programmes de bourses, etc.). Dans la situation actuelle, chacun de ces processus est assuré par un outil-maison. Il importera donc de concevoir et d'organiser tous les processus de manière globale. Plus particulièrement, la situation des programmes pluridisciplinaires devra être examinée attentivement au niveau des processus. La question des stagiaires postdoctoraux reste importante, car, à l'heure actuelle, aucun processus n'a été défini. Mme Durand signale finalement l'importance de la formation des personnels, dont les TGDE. Il sera nécessaire de vérifier les formations données de manière à pouvoir les améliorer.

M. Denis Monière félicite le Comité pour son travail. Il présente des réserves sur le principe de l'interdisciplinarité, en particulier dans les cas où deux facultés sont concernées par un programme. Dans le cadre des opérations de la transformation des infrastructures, M. Monière se demande comment les coûts de cette transformation pourront être évalués, et comment l'attribution des responsabilités aux unités concernées sera effectuée de manière à rester équilibrée (par exemple, éviter d'attribuer des responsabilités de gestion alors que le budget nécessaire ne serait pas disponible dans l'unité concernée).

Le vice-recteur explique que plusieurs programmes interdisciplinaires sont gérés de manière interfacultaire, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas gérés par la FES, mais par des comités de gestion qui comportent des représentants des départements participant au programme. Le modèle de gestion existe donc déjà, et s'est révélé efficace. Sur les impacts financiers, le vice-recteur précise que le but premier n'est pas lié à un souci d'économie, mais aux priorités que veut se donner l'Université en matière d'enseignement supérieur. De plus, l'évaluation des coûts de cette opération doit également mesurer les différents avantages et améliorations qu'elle va générer. Par exemple, la numérisation des dossiers d'admission a présenté une amélioration dans le traitement des dossiers dès la deuxième année de son application. La situation sera également suivie au niveau du Comité du budget.

M. Laurence McFalls félicite le Comité pour son rapport. Il signale qu'il sera important de s'assurer que la réorganisation des tâches et de la gestion des programmes n'entraînera pas une surcharge de travail qui devra alors être assumée par les professeurs.

Le vice-recteur mentionne que le plan d'action prévoit considérer les aspects liés à la gestion du changement (au niveau des ressources humaines, des façons de faire, des fonctionnements, etc.), afin d'éviter les problèmes évoqués.

M. André Ferron adresse ses félicitations au Comité. M. Ferron présente des questions sur le rôle politique que l'on veut attribuer au Conseil de Faculté, sur la portée des recommandations 10.1 et 10.2 (page 26 du rapport). M. Ferron ne voit pas en quoi le fait que la FES soit consultée sur la modification et la création de programmes va constituer une valeur ajoutée. Il se demande également si dans la perspective de ces recommandations, le doyen sera appelé à présider la sous-commission des études supérieures. Dans le contexte de l'interdisciplinarité, M. Ferron s'informe si, dans le cas des facultés départementalisées, le représentant du doyen de la FES pourrait être le représentant de la faculté disciplinaire.

Sur cette dernière question, le vice-recteur précise qu'il s'agira d'un représentant du doyen de la FES qui sera désigné au début du processus. Sur les autres préoccupations présentées, le vice-recteur mentionne que l'approche décentralisée relève d'un choix précis. Sur

la consultation de la FES dans le cadre de création ou de modifications de programmes, le vice-recteur mentionne que cette modalité veut éviter d'avoir à faire appel à un vice-doyen pour les étapes de vérification. Le vice-recteur apporte des précisions sur le rôle de la sous-commission des études supérieures. Il explique également que le rôle du Conseil de la FES sera principalement exercé au niveau de questions liées au financement, à la diplomation, au soutien des études supérieures, etc.

Mme Sophie Cuvellez signale que les conditions *sine qua non* identifiées par le Comité apparaissent essentielles. Elle souscrit également au constat sur la nécessité d'assurer l'efficacité des systèmes, ainsi que du réseau des communications informatiques et téléphoniques. Elle considère important de résoudre les problèmes des systèmes et des réseaux, préalablement à la mise en œuvre de la transformation. Sur la deuxième condition, portant sur le développement d'un outil informatique efficace et qui soit propre à optimiser et normaliser les opérations, Mme Cuvellez souligne l'importance de la formation des personnels pour la réussite de ces développements. Elle félicite le Comité pour son travail.

M. Gilles Lavigne adresse ses félicitations au Comité. Trois aspects lui posent des inquiétudes. Sur le processus de création et de modification de programmes, M. Lavigne cite des cas où les consultations nécessaires n'ont pas toutes été complétées, plus particulièrement dans le cas de programmes cogérés. Il importera de s'assurer que les démarches de veille seront maintenues et constantes, afin d'assurer une cohérence dans la définition de nouveaux programmes. Jusqu'à présent, la désignation d'un représentant du doyen a été effectuée de différentes façons. Il conviendra donc de définir une ligne directrice en cette matière, et d'harmoniser les processus de désignation de ce représentant. Au sujet de la recommandation 15, portant sur les doctorats honorifiques, M. Lavigne suggère que le libellé de la recommandation soit revu de manière à s'assurer que les recommandations en cette matière proviennent non seulement du Conseil, mais également de la base, selon un processus davantage ouvert.

Le vice-recteur mentionne que la politique pour la nomination des docteurs honorifiques prévoit déjà la participation de la base. Sur le rôle du Conseil dans le processus de création de programmes, le vice-recteur explique que le but de cette démarche vise à favoriser la circulation des modèles de programmes, et d'en mesurer la pertinence.

M. Milton Campos se dit inquiet du calendrier très serré des démarches prochaines. Il observe également que la mise en œuvre des conditions *sine qua non* ne peut pas être garantie au niveau du développement des outils informatiques –alors que ce développement est fondamental pour la poursuite du projet–, considérant que le système mis en place par la DGTIC au cours des dernières années impose des modalités et des fonctions qui ne s'accordent pas avec les pratiques universitaires. M. Campos convient des conclusions du Comité sur le besoin d'un nouveau système. Il importera toutefois que ce système soit conçu en accord avec les pratiques et opérations qu'il doit supporter.

Le vice-recteur convient de l'avis présenté, Il indique que divers éléments vont permettre de mieux fonder les développements, entre autres par l'arrivée de la nouvelle vice-rectrice adjointe—Systèmes et technologies de l'information, et par la performance reconnue des développements récents (guichet étudiant, numérisation des dossiers). Il mentionne également que certaines démarches entreprises au cours des deux dernières années ont permis de commencer un dossier sur la spécificité des processus académiques. Les démarches de développement seront également encadrées par le plan d'action, annoncé pour février 2007. Le vice-recteur signale que le dossier des développements informatiques reste prioritaire, d'autant que la démarche entreprise obligera à l'atteinte de résultats. Le recteur précise que les préoccupations présentées ont également amené le Comité à considérer la mise sur pied d'un comité qui examinera les besoins des utilisateurs.

Le président des délibérations signale que la durée déterminée pour la période de discussion est écoulée, et que deux membres ont demandé la parole. Si l'on souhaite prolonger la période de discussion, une proposition devra être présentée en ce sens. Par ailleurs,

le président porte à l'attention de l'Assemblée le fait que le quorum pourrait poser problème, bien que la règle sur cette question indique que le quorum se présume tant qu'une demande n'est pas faite de le vérifier. L'Assemblée discute de ces questions, et examine les conséquences de poursuivre l'étude de ce dossier à sa prochaine séance, selon qu'elle a lieu le 6 novembre (séance extraordinaire), ou le 20 novembre (séance régulière). Au terme de sa discussion, l'Assemblée convient de ne pas prolonger la période de discussion, et de poursuivre l'étude de ce dossier à sa prochaine séance.

AU-479-12 PROCHAINES SÉANCES

AU-479-12

Le président des délibérations indique que la prochaine séance régulière de l'Assemblée aura lieu le 20 novembre 2006. Il rappelle par ailleurs que l'Assemblée a aussi prévu à son calendrier une séance extraordinaire, le 6 novembre, laquelle doit être confirmée par l'Assemblée. Après discussion sur la nécessité de tenir ou non cette séance extraordinaire, l'Assemblée prend le vote, et convient, à la majorité, de ne pas tenir la réunion extraordinaire qui avait été inscrite à la date du 6 novembre.

La prochaine séance de l'Assemblée aura donc lieu le 20 novembre 2006, à 14 heures.

AU-479-13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-479-13

Demande ayant été faite de vérifier le quorum, le président des délibérations constate que l'Assemblée n'a plus quorum; il est donc proposé de mettre fin à la séance.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée convient de la clôture de la séance.

La séance est levée à 17 heures 25.

Adopté le 20 novembre 2006 – Délibération AU-480-2

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier